Département de l'Essonne
VILLE DE MARCOUSSIS (91460)

N°	2022-095 1/3

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil municipal

L'an deux mil vingt deux
Le jeudi 20 octobre à 20h05

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 20/10/2022, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présents :
M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, M. Alexandre Bussière, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, Mme Sandrine Boëte, Mme Laurence Amichaux, M. Frédérick Baby Marinpouy, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha Devriendt, Mme Laure Gibou, Mme Joane Giraudon, Mme Emmanuelle Pic, Mme Hébé Pouchou, Mme Cécile Revoyre, M.Damien Rousseau, M. Christophe Royer, M. Enzo Sodano.
Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés :
M. Gilles Guillaume, Mme Catherine Delaitre, Mme Justine Giagnoni, M. Sébastien Le Ferrec , M. Patrick Mouchelin, M. Jean-Marc Payen , M. Jérôme Plateau, Mme Katia Robert-Hautemulle, M. Jules Thomas.
Procurations :
M. Gilles Guillaume à M. Enzo Sodano
Mme Catherine Delaitre à M. Jérôme Cauët
Mme Justine Giagnoni à Mme Laurence Amichaux
M. Sébastien Le Ferrec à Mme Sandrine Boëte
M. Patrick Mouchelin à M. Sebastien Bouet
M. Jean-Marc Payen à M. Sylvain Legrand
M. Jérôme Plateau à Mme Arlette Bourdelot
Mme Katia Robert-Hautemulle à Mme Hébé Pouchou
M. Jules Thomas à M. Olivier Thomas

Absent :
Aucun

Mme Cécile Revoyre a été désignée Secrétaire de Séance.

Visa Sous-préfecture

Date de convocation
13/10/2022

Date d'affichage

25 OCT. 2022

Nombre de Conseillers

En exercice	29
Présents	20
Votants	29

Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20221020-DEL2022-095-DE
Date de télétransmission : 25/10/2022
Date de réception préfecture : 25/10/2022

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET VILLE 2022

Rapporteur : Monsieur Damien ROUSSEAU

VU l'article L1612-11, les articles L2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2022-012 en date du 17 février 2022 approuvant le Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 de la Ville ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2022-026 en date du 29 mars 2022 approuvant le Budget Primitif 2022 de la Ville ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2022-057 en date du 23 juin 2022 approuvant l'apurement du compte 1069 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2022-058 en date du 23 juin 2022 approuvant la décision modificative n°1 2022 du budget ville ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2022-074 en date du 22 septembre 2022 approuvant la décision modificative n°2 2022 du budget ville ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster le budget de la Ville au plus près des dépenses et recettes réalisées ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté :

- **VOTE** la décision modificative n°3 du budget ville 2022 comme indiqué ci-dessous (vote par chapitre) :

<u>Dépenses de fonctionnement</u> :

Chapitre	BP	Décision modificative	Budget modifié	Vote
011 : Charges à caractère général	3 894 205,78	- 36 025,44	3 858 180,34	A l'unanimité
012 : Charges de personnel	10 270 819,55	60 612,00	10 331 431,55	A l'unanimité
65 : Autres charges de gestion courante	430 732,10	27 121,08	457 853,18	A l'unanimité
	total	51 707,64		

Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20221020-DEL2022-095-DE
Date de télétransmission : 25/10/2022
Date de réception préfecture : 25/10/2022

Hôtel de Ville - 5 rue Alfred Dubois 91460 Marcoussis - tél : 01 64 49 64 00 - fax : 01 69 01 18 53

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	BP	Décision modificative	Budget modifié	Vote
013 : Atténuations de charges	197 262,35	34 270,94	231 533,29	A l'unanimité
70 : Produits services	1 388 274,99	-16 090,00	1 372 184,99	A l'unanimité
73 : Impôts et taxes	13 877 365,57	8 022,50	13 885 388,07	A l'unanimité
74 : Dotations et participations	1 395 634,12	1 357,00	1 396 991,12	A l'unanimité
75 : Autres produits de gestion courante	171 694,94	9 147,20	180 842,14	A l'unanimité
77 : Produits exceptionnels	79 712,55	15 000,00	94 712,55	A l'unanimité
	total	51 707,64		

Dépenses d'investissement :

Chapitre	BP	Décision modificative	Budget modifié	Vote
20 : Immobilisations incorporelles	213 275,00	864,00	214 139,00	A l'unanimité
204 : Subventions d'équipement versées	102 030,00	- 40 000,00	62 030,00	A l'unanimité
21 : Immobilisations corporelles	6 355 572,72	60 985,10	6 416 557,82	A l'unanimité
23 : Immobilisations en cours	1 618 666,00	84 946,90	1 703 612,90	A l'unanimité
	total	106 796,00		

Recettes d'investissement :

Chapitre	BP	Décision modificative	Budget modifié	Vote
13 : Subventions d'investissement	2 295 230,00	105 320,00	2 400 550,00	A l'unanimité
21 : Immobilisations corporelles	-	1 476,00	1 476,00	A l'unanimité
	total	106 796,00		

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Olivier THOMAS
Mairie de MARCOUSSIS

VILLE DE MARCOUSSIS (Essonne)

Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20221020-DEL2022-095-DE
Date de télétransmission : 25/10/2022
Date de réception préfecture : 25/10/2022

Hôtel de Ville 5 rue Alfred Dubois 91460 Marcoussis tél : 01 64 49 64 00 - fax : 01 69 01 18 53